Block extractivism: dynamics of territorial resistance and resources appropriation in Lac-Saint-Jean area (Québec, Canada)

'Faire barrage' à l'extractivisme : dynamiques territoriales de résistance et d'appropriation des ressources au Lac-Saint-Jean (Québec, Canada)

Lucas Durand*

*University of Rennes 2, UMR ESO - Rennes; mail: lucas.durand@univ-rennes2.fr

Double-blind peer-reviewed, open access scientific article edited by *Scienze del Territo-rio* and distributed by Firenze University Press under

CC BY-4.0



How to cite: Durand L. (2022), "'Faire barrage' à l'extractivisme: dynamiques territoriales de résistance et d'appropriation des ressources au Lac-Saint-Jean (Québec, Canada)", Scienze del Territorio, vol. 10, n. 1, pp. 70-80, https://doi.org/10.13128/sdt-12963.

First submitted: 2021-7-7 Accepted: 2022-2-25

Online as Just accepted: 2022-

2-25

Published: 2022-4-4

Abstract. This paper focuses on territorial recomposition in Canadian rural areas generated by the evolution of power balances among local actors, civil society and public authorities, and exogenous powers. In a postcolonial context, the economic development model of Canadian peripheral areas remains strongly influenced by the power of extractivist companies, intensively exploiting natural resources for export. Such extractivist business is detrimental to local communities and their life environment built into complex socio-natural relationships. What we want to show is that local (counter)powers, emerging during social mobilizations against extractivism, may generate alternative development trajectories, respectful with territorial environments and their socio-natural relationships. The case study we develop is about the region of Lac-Saint-Jean in Quebec Province and hydroelectric resource. We will focus on two projects, one generated by a community resistance against large hydroelectric dams, the other by an inter-ethnic public partnership for the development of mini-power plants.

Keywords: extractivism; territorial appropriation; local power; hydroelectricity; Lac-Saint-Jean.

Résumé. Ce papier propose de porter un regard depuis les régions rurales canadiennes sur les recompositions territoriales générées par l'évolution des rapports de force entre acteurs locaux, société civile et autorités publiques, et puissances exogènes. Dans un contexte postcolonial, le modèle de développement économique des périphéries canadiennes reste économiquement marqué par le poids de l'industrie extractiviste qui exploite de manière intensive les ressources naturelles pour l'exportation. L'activité extractiviste se fait au détriment des communautés locales et de leur milieu de vie. Notre propos vise à montrer en quoi les mobilisations locales contre le modèle extractiviste peuvent donner lieu à des (contre)pouvoirs locaux, mais également aboutir à des projets de développement territorial alternatives, respectueux avec les milieux territoriaux et leur relations socio-naturelles. Nous développons un cas d'étude dans la région québécoise du Lac-Saint-Jean autour de la ressource hydroélectrique. Nous nous intéresserons à deux formes de mobilisation locale : une résistance contre les grands barrages hydroélectriques, et un développement de mini-centrales porté par un partenariat public interethnique.

Mots-clés: extractivisme; appropriation territoriale; pouvoir local; hydroélectricité; Lac-Saint-Jean.

Introduction

Le territoire face à l'extractivisme : résistances et réappropriations à l'œuvre

Les espaces marqués par des processus de colonisation se caractérisent par des formes complexes de dominations, superpositions et ségrégations territoriales, mais aussi par des rapports territoriaux différenciés entre différentes communautés humaines habitant un même espace régional. Cette construction territoriale est le fruit d'un long processus d'appropriation et de division de l'espace et de ses ressources par des puissances exogènes au territoire. Le concept d'extractivisme décrit cet accaparement des terres et de leurs ressources par des industries faiblement ancrées localement, dans le but d'extraire un volume élevé ou de haute intensité de matières premières peu ou pas transformées, à dessein d'exportation (Gudynas 2013; Bednik 2016).

Si l'extractivisme s'inscrit dans un processus contemporain de dérégulation mondiale, suivant la logique capitaliste de dépossession par accumulation dépeinte par David Harvey (2004), il constitue à bien des égards une forme de continuité du modèle colonial d'exploitation des ressources naturelles. Au Canada, l'aménagement du territoire s'est poursuivi dans un objectif de contrôle social en lien avec une entreprise de colonisation (Hirt, Desbiens 2017). A travers le cas de la région du Lac-Saint-Jean dans la province du Québec, nous questionnons dans quelle mesure les pouvoirs locaux, ici incarnés par les autorités publiques locales, sont capables de se réapproprier la gestion de leur territoire. Si la mise en ressource du territoire par les industries extractivistes, avec l'accord de l'État québécois, a longtemps constitué une modalité de contrôle de ces puissances sur l'espace régional, c'est en affirmant leur droit de gestion et de contrôle de ces ressources naturelles que les autorités publiques locales cherchent à prendre le contrôle politico-économique du devenir de leur territoire. Plusieurs ressources naturelles régionales sont l'objet d'attention de la part des autorités publiques locales (énergie, forêt, voire projets miniers). Parmi elles, la production hydroélectrique est centrale. Nous verrons ainsi comment les successives appropriations de la ressource hydroélectrique renseignent conjointement sur l'évolution des rapports de force entre les acteurs du développement régional et le sens donné au territoire comme milieu de vie.

Cadre théorique et méthodologie

Nous comprenons ici le territoire comme un milieu de vie socio-naturel (re)modelé dans le temps par des sociétés habitantes (Magnaghi 2012). Dans son acception contemporaine, il est le résultat d'un processus de développement endogène, d'un projet partagé par un ensemble d'acteurs localement ancrés dans l'objectif de satisfaire les besoins de la population locale (Sack 1986 ; Colletis-Wahl, Pecqueur 2001). Sa construction peut donner lieu à une valorisation de ressources territoriales ancrées dans une économie locale (Gumuchian, Pecqueur 2007), à une gouvernance territoriale associant une pluralité d'acteurs du développement (Leloup et Al.,005) ou encore à une patrimonialisation culturelle de pratiques et de savoirs localisés (Landel, Senil 2009). Les aménités locales peuvent constituer des ressources mobilisées dans un objectif d'affirmation du pouvoir (Raffestin 2018). Cette construction territoriale peut également rentrer en conflit avec d'autres autorités politiques et économiques exogènes, à la recherche de s'accaparer les ressources dans une logique de marchandisation du monde (Harvey 2004) ou en vue d'imposer une souveraineté politique (Elden 2013). La structuration de ce milieu local s'inscrit dans des rapports de force entre différents acteurs du développement régional aux inscriptions spatiales diverses: États-nations souverains, entreprises nationales ou multinationales, autorités publiques locales, acteurs de la société civile, etc.. La construction territoriale n'est pas exempte de conflits entre les acteurs du développement endogène, parfois porteurs de visions du monde et d'intérêts divergents (Torre ET AL. 2014).

Notre travail s'appuie sur les matériaux suivants : une revue de presse (541 articles parus dans la presse locale et nationale entre 1990 et 2021), la documentation publique déposée au Bureau des Audiences Publiques en Environnement (BAPE), 22 entretiens semi-directifs conduits entre août et octobre 2016 et deux entretiens de complément effectués en 2021, 2 des photographies issues de visites de site. Une analyse croisée de ces matériaux permet de qualifier les relations entre les acteurs ainsi que les stratégies territoriales mises en œuvre.

¹Le BAPE est une instance d'audience publique à caractère consultatif, placée sous la responsabilité du Ministère de l'Environnement du Québec. Le rapport du BAPE, la documentation déposée par le promoteur, ainsi que les mémoires rédigés par des membres de la société civile, sont librement accessibles depuis le site du BAPE.

²Les entretiens conduits en 2016 sont précédés de la mention (S), ceux conduits en 2021 par la mention (V).

1. Des constructions territoriales à l'ombre du colonialisme et de l'extractivisme

La région du Lac-Saint-Jean désigne l'espace habité autour du Lac (1043 km²). Elle est située dans la chaîne des Laurentides, à une centaine de kilomètres au nord du fleuve Saint-Laurent, et compte environ 105000 habitants. Le territoire administratif est composé d'une quarantaine de municipalités, réunies en trois Municipalités Régionales de Comté (MRC), et de la réserve autochtone de Mashteuiatsh, administrée par un Conseil de Bande, le Pekuakamiulnuatsh Takuhikan (PT). Elle est majoritairement peuplée par une population jeannoise allochtone, mais également par les Ilnuatsh du Lac-Saint-Jean, qui représentent l'une des Premières Nations innues du Québec. La nation compte 7630 membres (Gouvernement du Canada 2016), dont 30 % vit sur la réserve. Les Ilnuatsh représentent environ 7 % de la population régionale, alors que les communautés autochtones ne représentent que 2% de la population à l'échelle de la province du Québec et 4,9 % au Canada. Le territoire régional peut s'incarner en plusieurs figures qui sont autant d'héritages de la colonisation et de l'exploitation extractiviste des ressources naturelles.

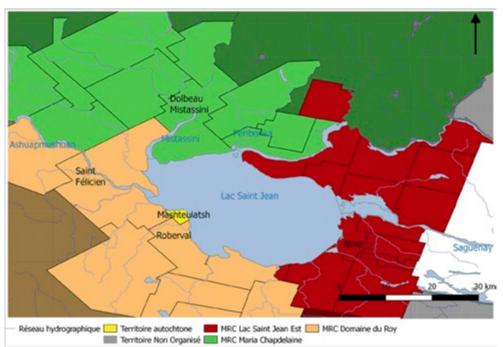


Figure 1. Le territoire administratif du Lac-Saint-Jean. Source : Ministère de l'Environnement et des Ressources Naturelles ; carte réalisée par l'auteur.

1.1 Les figures territoriales du Lac-Saint-Jean

La région est historiquement occupée depuis 6000 ans par des communautés au mode de vie nomade et pratiquant des activités de subsistance. Les rives du Lac Saint-Jean représentaient un lieu de rencontre estival pour les ancêtres des Ilnuatsh, dont le territoire de vie s'étendait sur une vaste région au nord du fleuve Saint-Laurent, allant de l'actuelle région de la Côte Nord jusqu'aux environs de Québec (Beaulleu 2002). L'ouverture de la région à la colonisation dans les années 1830, puis la création d'une réserve indienne en 1856 à Mashteuiatsh (15 km² dans sa configuration actuelle) par le gouvernement fédéral canadien, privent les Ilnuatsh de l'accès à leur territoire et bouleversent leur mode de vie. La sédentarisation forcée des Ilnuatsh rend disponible le vaste espace régional pour l'entreprise de colonisation et de développement industriel. Cette dépossession du territoire s'est constituée en négation des droits des nations innues qui n'ont jamais cédé leurs droits fonciers dans le cadre de traités.

Ainsi, les nations innues sont en négociation depuis 1979 avec les gouvernements fédéraux et provinciaux pour la signature d'un traité contemporain reconnaissant leurs droits fonciers et d'usage sur le territoire ancestral : le Nitassinan (Hirt, Desbiens 2016 ; Tipi, Boivin 2020). Cette négociation se fonde sur l'Entente de Principe d'Ordre Général (EPOG, Gouvernement du Canada 2004), signée en 2004 entre les représentants innus et les gouvernements québécois et canadien, qui prône une approche de gestion partenariale entre les communautés allochtones et innues sur le Nitassinan (Rivard, 2013).

Le Lac-Saint-Jean est également qualifié de région ressource, caractérisée par une économie dans laquelle « l'extraction et la première transformation des ressources naturelles occupent une place plus grande qu'ailleurs dans le bilan des activités économiques » (Côté 2013). Les régions ressources canadiennes renvoient à des espaces situés à l'interface entre un Nord canadien, très peu dense et habité quasi-exclusivement par des communautés autochtones, et un axe méridional s'étendant de Québec à Windsor, à dominante urbaine et foyer historique de la colonisation. Le développement extractiviste est ainsi régulé par les gouvernements provinciaux, tels que celui du Québec, compétents en matière d'exploitation et de gestion des ressources naturelles. De part ses potentiels forestier, hydroélectrique ou encore minier, la région du Lac-Saint-Jean abrite un certain nombre de sociétés extractivistes multinationales. insérées dans des marchés économiques globalisés, telles que l'aluminier Rio Tinto Alcan (RTA), mais aussi de sociétés « néo-extractivistes » publiques (Bednik 2016), telles que la société d'État Hydro-Québec, dont la production hydroélectrique est principalement destinée à satisfaire les besoins de consommation de l'axe méridional et de la Nouvelle Angleterre. Ainsi, le secteur des ressources naturelles et l'économie des régions ressources restent principalement contrôlés et régulés par des pouvoirs industriels et politiques exogènes à la région.

Ce portrait extractiviste de la région ressource n'est toutefois pas statique, une certaine diversification économique est à l'œuvre, notamment portée par le milieu social local. Elle vise à mieux répondre aux besoins des populations, stable mais vieillissante chez les allochtones, dynamique et plus jeune chez les Ilnuatsh. La région connaît également une attractivité touristique autour des activités de plein air. La forêt, le lac et les rivières s'affirment de plus en plus comme des ressources récréatives, aménités qui s'inscrivent dans un certain tournant résidentiel et touristique de l'économie régionale (Proule 2007).

1.2 Une région hydroélectrique

Ainsi, les filières bois et aluminières portent historiquement le développement économique du Lac-Saint-Jean. Leur croissance au cours du XX° siècle est rendue possible grâce au potentiel hydroélectrique régional, exploitable à un très faible coût. La mise en exploitation de la région, perçue par les industries extractivistes comme un simple gisement de matières premières, a modifié le milieu biophysique et a porté atteinte aux communautés locales. Elle a donné lieu à des formes urbaines spécifiques : les villes et villages de compagnie, tels que le village construit au début du XXe siècle autour d'une papeterie fondée par Damase Jalbert. La mise en service en 1926 du barrage de l'Isle Maligne par l'aluminier Alcan, aujourd'hui RTA, génère l'ennoiement de plus de 24000 hectares répartis sur 940 propriétés agricoles. La superficie du Lac augmente de 20 % et les terres ennoyées sont attribuées en 1927 à Alcan par le gouvernement québécois (MASSELL 2000). Cet épisode, connu comme la 'Tragédie du Lac Saint Jean' marque profondément l'histoire de la communauté jeannoise (Côté 1997).

La mise en service de centrales sur la rivière Péribonka au lendemain de la Seconde Guerre mondiale entraîne également l'ennoiement d'une partie du territoire de pêche et de chasse des Ilnuatsh (Massell 2011). Les conflits d'usage autour du Lac se multiplient depuis les années 1960 avec le développement résidentiel le long des berges. Les résidus de bauxite ont également provoqué des pollutions de l'eau, du sol et de l'air de la région (Blais 2016). Un certain consensus s'est malgré tout constitué chez les habitants et élus locaux vis-à-vis du développement économique extractiviste. En effet, RTA pourvoie à de nombreux emplois rémunérateurs qui permettent le maintien de la population dans la région. La baisse des investissements de RTA dans la région depuis 2006, et ce malgré l'attribution d'une nouvelle concession de 50 ans par le gouvernement québécois, a généré une forte exaspération parmi les élus locaux et les syndicats, mettant à mal le consensus historique (S.N. 2016 ; entretiens S2 et S15).

2. Le territoire contre les pouvoirs exogènes : résistance et réappropriation

Depuis les années 1980, la société civile et les élus se sont constitués comme des contre-pouvoir locaux face au modèle extractiviste. Ces luttes prennent la forme de résistances à l'extractivisme et de construction d'alternatives en matière d'utilisation des ressources. Elles ont toutes les deux en commun de mettre le territoire / milieu de vie au cœur de leur stratégie.

2.1 De la résistance aux barrages à la patrimonialisation de la rivière

Au cours des années 1990, le mouvement de résistance aux nouveaux projets hydroélectriques est porté essentiellement par la société civile locale et bénéficie du soutien des autorités publiques locales. Cette opposition critique autant les projets de grands barrages de la société d'État Hydro-Québec sur la rivière Ashuapmushuan que les projets de petites centrales initiés par des promoteurs privés dans un contexte de libéralisation du secteur de l'électricité. Ces projets hydroélectriques se soldent par l'abandon ou la reconfiguration d'un certain nombre d'entre eux. En 2002, l'opposition obtient d'Hydro-Québec un déplacement du projet de barrage sur la rivière Péribonka déjà harnachée.

L'Ashuapmushuan fait l'objet d'un classement temporaire en Réserve Faunique en 2003. Élus locaux et militants souhaitent aujourd'hui pérenniser le classement de la rivière (S.N. 2021 ; entretiens S4 et V2). L'EPOG prévoit que le secteur du Lac Ashuapmushuan (d'une superficie de 134 km²) devienne la pleine propriété des Ilnuatsh, mais aussi que le gouvernement de Mashteuiatsh soit à terme le gestionnaire de la Réserve Faunique (Gouvernement du Canada 2004). La rivière échappe donc aux barrages hydroélectriques. Les activités productives (exploitation forestière) et récréatives (pêche, chasse, canoë) s'y déploient de manière encadrée. « C'est devenu un espace de ressourcement, avec quelques chutes faciles d'accès. Et beaucoup de possibilités pour du canot-camping et la pêche. Cela bénéficie aux habitants un peu, mais ça permet aussi de développer un écotourisme qui profite aux petites structures comme la mienne » (entretien V1). La préservation de l'Ashuapmushuan redonne un 'droit à la nature' à l'ensemble des individus et doit aboutir à une plus grande souveraineté des Ilnuatsh sur le Nitassinan.

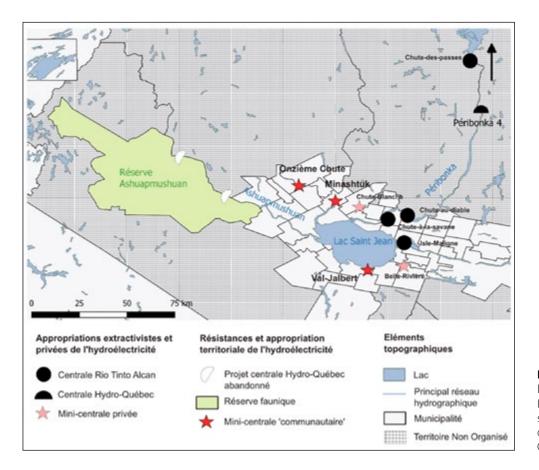


Figure 2. Barrages et mobilisations hydroélectriques au Lac-Saint-Jean. Source: Ministère de l'Environnement et des Ressources Naturelles; Carte réalisée par l'auteur.

2.2 Les centrales communautaires comme objet de reconstruction territoriale

Parallèlement, les autorités publiques locales négocient auprès du gouvernement québécois le droit de pouvoir exploiter elles-mêmes des centrales hydroélectriques. Le PT est la première à négocier et à obtenir une concession hydroélectrique. D'une puissance de 10 MW, la centrale de Minashtuk est mise en service en 2000. Les élus jeannois rédigent conjointement des mémoires et s'investissent au sein de la Fédération des Municipalités du Québec pour influencer le gouvernement québécois et Hydro-Québec à ouvrir la production aux autorités publiques locales (entretien S6 et S14). En 2009, Hydro-Québec annonce finalement la mise en œuvre d'un programme de 'mini-centrale communautaire'. Celui-ci donne la possibilité à des acteurs locaux de développer des mini-centrales hydroélectriques d'une puissance inférieure à 50 MW. Les MRC de Domaine-du-Roy, de Maria-Chapdelaine et le PT s'associent au sein de la Société d'Énergie Communautaire du Lac-Saint-Jean (SECLSJ) pour répondre au programme. La SECLSJ développe deux mini-centrales. Celle de Val-Jalbert, d'une puissance de 16 MW et située sur la rivière Ouiatchouan, est mise en service en 2015. La seconde, celle de la Onzième Chute, d'une puissance de 18,3 MW et située sur la rivière Mistassini, est mise en service en 2019.

Cette appropriation locale de la gestion et de la production hydroélectrique est en rupture sur plusieurs points avec le modèle extractiviste. Elle s'inscrit en effet dans le paradigme du développement territorial avec un portage du projet par les autorités publiques locales, répondant au modèle de gouvernance territoriale. L'ensemble des étapes de la planification, de la construction des centrales et de leur gestion sont décidées localement par les trois partenaires publics (Durand 2020).

Des comités de suivi, réunissant plusieurs membres de la société civile, sont associés aux étapes de construction et de suivi de la production. Ils visent à rendre compte de la transparence des projets et à s'assurer que les questions de la société civile ne restent pas sans réponse. Les membres des comités de suivi se montrent positifs visà-vis du dispositif (entretiens S9, S15, S18, S19, S20).





Ci-dessus: **Figure 3**. La minicentrale contemporaine (premier plan), l'ancienne papeterie et la chute Ouiatchouane (second plan); à droite, en haut: **Figure 4**. Panorama depuis le toit de la mini-centrale sur la papeterie et la chute; en bas: **Figure 5**. La centrale et son bardage en mélèze en suspension au dessus de la rivière. Photos: auteur.

A l'inverse de l'entreprise extractiviste, l'aménagement des centrales communautaires se fait dans un souci d'enrichir le lien au lieu. Prenons ici l'exemple de la mini-centrale de Val-Jalbert. Abandonné progressivement à partir des années 1930, le village est aujourd'hui un site touristique patrimonial. Une réflexion paysagère a été



menée conjointement entre la SECLSJ, le Ministère de la Culture du Québec et la Corporation du Village de Val-Jalbert (CVV) qui gère le site. La centrale est installée à proximité de l'ancienne papeterie. Positionnée au dessus de la rivière, son accès pour les visiteurs se fait au niveau du sol. Sa configuration offre de nouvelles perspectives paysagères sur la papeterie et la chute Ouiatchouan. La centrale devient ainsi une attraction supplémentaire venant bonifier l'offre récréo-touristique du village patrimonial. Cette insertion paysagère s'accompagne de divers panneaux pédagogiques qui visent à justifier le retour la fonction productive à Val-Jalbert. Par son travail de mise en récit, la SECLSJ cherche à ancrer son action dans les pas de Damase Jalbert (entretien S6), volontiers présenté par certains comme un pionnier du développement local (entretien S11; S22).

Pour les autorités publiques locales, l'appropriation de la ressource renforce leur souveraineté territoriale. Le PT s'inscrit dans une stratégie de reconnaissance de droits sur le territoire ancestral : « on n'est pas sur une activité traditionnelle avec l'hydroélectricité [...]. Mais avec ces projets, nous démontrons que nous sommes incontournables pour tous les projets portant sur l'aménagement du Nitassinan : rien ne devra se faire sans nous » (entretien S10). Pour les MRC et les élus locaux, l'objectif est de reprendre le contrôle sur la gestion d'une ressource qui leur échappe historiquement : « il faut faire confiance aux régionaux pour gérer les ressources naturelles. Présentement, c'est le national qui décide, quand il se trompe c'est nous autres qui payons » (entretien S11).

L'appropriation de la ressource est pensée également dans un objectif de développement économique. Les autorités publiques, le PT comme les MRC, se perçoivent en effet comme des moteurs du développement territorial, des entrepreneurs publics: « pour moi, une MRC est avant tout un développeur. Certains diront peut être 'non, nous on est des gestionnaires de service pour les municipalités'. Chacun a sa vision, nous on a une vision de développement » (entretien S6) ; « l'hydroélectricité, c'est une nouvelle manière d'utiliser les ressources du territoire. On se dit qu'on est pas pire que les autres et qu'on va essayer de faire un développement qui va nous caractériser » (entretien S10). Ainsi, les revenus de la production des deux mini-centrales sont reversés dans des fonds de développement gérés par chacun des partenaires. Entre 2015 et 2019, la centrale de Val-Jalbert a généré 3 millions de dollars de bénéfice. Ce modèle économique avantage le PT qui reçoit près de 45 % des bénéfices de l'exploitation. Près de 20 millions de dollars doivent être reversés sur 40 ans à la CVV pour développer le site de Val-Jalbert (BAPE 2012). Les fonds de développement créés par les autorités publiques soutiennent principalement des activités récréatives par le biais de construction d'infrastructures (salle sportive, chemins de randonnée) ou d'attribution de subventions (S.N. 2020). Dans la communauté ilnu, ces revenus sont fléchés vers le rayonnement culturel : financement de la société d'archéologie, attribution de bourses scolaires, organisation d'un rassemblement des Premières Nations en 2019. Ainsi les 'hydrodollars' visent à accompagner le territoire vers une diversification de l'économie régionale et l'affirmation culturelle de ses communautés habitantes.

2.3 Vers un territoire commun interethnique?

Cette coopération ouvre également à une vision partagée du territoire entre les Jeannois et les Ilnuatsh. Elle pose ainsi la base de collaboration interethnique pour la gestion des ressources naturelles de la région. C'est ainsi que les autorités jeannoise et ilnu se sont de nouveau associées en 2016 pour négocier avec le gouvernement québécois et RTA un nouveau modèle de gouvernance territoriale des berges du Lac-Saint-Jean. Fédérées autour d'un projet commun de territoire, elles ont réussi à inverser un rapport de force historiquement défavorable et à obtenir un modèle de gestion élargie des berges du Lac (BAPE 2017). Ainsi, les autorités publiques locales tendent à s'affirmer comme un véritable pouvoir local en capacité de peser dans le rapport de force face aux acteurs extractivistes du développement régional. Si la construction de ce territoire commun s'inscrit dans le temps long, son évolution suscite des interrogations, notamment en contexte de négociation territoriale autour du Nitassinan. Marc-Urbain Proulx souhaite voir cette collaboration s'amplifier et s'élargir en incluant les autorités publiques locales de la région du Saguenay (Proulx 2019; S.N. 2021).

2.4 Une appropriation territoriale : rupture ou continuité avec l'extractivisme ?

Cette appropriation territoriale de la production par les autorités politiques locales a entrainé des réactions et des oppositions, notamment au sein des communautés locales (BAPE 2012; 2015). Celle-ci se sont traduites par plusieurs manifestations d'ampleur en 2013 (S.N. 2013). Les opposants reprochent ainsi aux autorités locales de ne pas rompre suffisamment avec le modèle extractiviste : « on est régulièrement en surproduction d'électricité à l'échelle de la Province [du Québec]. C'est du gaspillage! Il faut arrêter de détruire nos rivières et de fonder le développement économique de nos régions sur l'exportation de nos ressources » (entretien S1). L'installation des mini-centrales ne visent pas en effet à répondre à des besoins locaux en énergie.

La production est intégrée par Hydro-Québec dans le réseau national de distribution de l'électricité, voire vendue vers d'autres marchés nord-américains de l'énergie (Ontario, États de la Nouvelle-Angleterre). L'appropriation territoriale de la production d'hydroélectricité correspond ainsi à une territorialisation d'une filière extractiviste et non à la construction d'un modèle alternatif de développement fondé sur la valorisation de ressources spécifiques. Plusieurs acteurs de la société civile regrettent que les revenus de la production ne soient pas utilisés comme un levier pour financer un projet global de développement durable à l'échelle régionale (entretiens S7 et V2), tel que le préconisait l'un des rapports du BAPE (2015).

Conclusion

Les mobilisations contre l'extractivisme ont généré au Lac-Saint-Jean des constructions territoriales singulières et distinctes. Elles visent à mettre en avant une valorisation des ressources naturelles qui enrichissent le territoire comme milieu de vie, ainsi que les coopérations entre communautés locales. Elles doivent se comprendre dans un contexte régional politico-économique complexe : processus de négociation territoriale entre Premières Nations innues et les gouvernements québécois et canadien, ouverture des filières extractivistes à des logiques et à des acteurs territoriaux, ou encore une diversification économique vers des activités présentielles et résidentielles. A travers ces initiatives, les autorités publiques locales se sont peu à peu affirmées comme de véritables pouvoirs locaux en matière d'aménagement du territoire. Elles esquissent des modèles de gouvernance territoriale et interethnique des ressources naturelles. Le cas de la petite hydroélectricité tend ainsi à dessiner de nouvelles figures territoriales : celle de la région-carrefour (RIVARD ET AL. 2017) ou du territoire-ressource (Durand 2020). Cette appropriation territoriale reste néanmoins limitée et encadrée par le gouvernement québécois qui n'a pas ouvert de nouveaux programmes de mini-centrale, malgré l'appel renouvelé des élus jeannois (S.N. 2021). Les oppositions suscitées par les mini-centrales de la SECLSJ soulèvent plusieurs questions, notamment l'articulation de cet nouvel appareil productif avec une politique régionale de développement durable, ou encore son intégration au sein d'une politique nationale de transition énergétique et climatique.

Références

- Beaullieu A. (2002), *La question des terres autochtones au Québec 1760-1860*, Rapport préparé pour le Ministère de la Justice et le Ministère des Ressources naturelles du Québec, Varennes.
- Bednik A. (2016), Extractivisme. Exploitation industrielle de la nature : logiques, conséquences, résistances, Le Passager Clandestin, Neuvy-en-Champagne.
- BLAIS R. (2016), La gestion des berges du Lac-Saint-Jean. Enjeux Stratégiques II, Mémoire d'étude du Centre de Recherche sur le Développement Territorial de l'Université du Québec à Chicoutimi, Saguenay.
- BAPE Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (2003), Projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Péribonka par Hydro-Québec, rapport 186, Québec, https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000057384 (03/2022).
- BAPE Bureau d'Audiences Publiques sur L'Environnement (2012), *Projet de mise en valeur hydroélectrique de la rivière Ouiatchouan au village historique de Val-Jalbert*, Rapport 289, Québec, https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000058617> (03/2022).

- BAPE Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (2015), *Projet d'aménagement hydroélectrique de la Onzième Chute de la rivière Mistassini*, Rapport 314, Québec, https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000058921 (03/2022).
- BAPE Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (2017), Programme de stabilisation des berges du Lac-Saint-Jean 2017-2026, rapport 337, Québec, https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000059192 (03/2022).
- Colletis-Wahl K., Pecqueur B. (2010), "Territories, development and specific resources: what analytical framework?, *Regional Studies*, vol. 35, n° 5, pp, 449-459.
- Сôтé D. (1997), Isle-Maligne: Fille de l'Eau et des Hommes, Société d'histoire du Lac-Saint-Jean, Alma.
- DESBIENS C. (2013), Power from the North: Territory, Identity, and the Culture of Hydroelectricity in Quebec, University of British Columbia Press, Vancouver.
- Durand L. (2020), "De la région ressource au territoire ressource? Réflexion autour de l'hydroélectricité communautaire au Lac-Saint-Jean (Québec)", VertigO, vol. 20, n° 3, http://journals.openedition.org/vertigo/29155 (02/2022).
- ELDEN S. (2013), The birth of territory, University of Chicago Press, Chicago.
- Gouvernement du Canada (2004), Entente de principe d'ordre général (EPOG) entre les Premières Nations de Mamuitun et de Nutashkuan et le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Canada, https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1100100031951/1539797054964#chp4 (02/2022).
- Gouvernement du Canada (2016), *Profil de recensement de la réserve indienne de Mashteuiatsh*, http://bit.ly/statsMashteuiatsh> (02/2022).
- Gudynas E. (2013), "Extracciones, extractivismos y extrahecciones. Un marco conceptual sobre la apropiación de recursos naturales", *Observatorio del Desarrollo*, 18, pp. 1–18.
- Gumuchian H., Pecqueur B. (2007 dir.), La ressource territoriale, Economica, Paris.
- Harvey D. (2004), "Le nouvel impérialisme: appropriation par expropriation", *Actuel Marx*, vol. 35, n° 1, pp. 71-90.
- HIRT I., DESBIENS C. (2016), "Les droits au territoire de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh. The Right to the Pekuakamiulnuatsh First Nation's Territory. Interview with Hélène Boivin", *Justice spatiale/Spatial justice*, Dossier 11, https://www.jssj.org/article/les-droits-au-territoire-de-la-premiere-nation-des-pekuakamiulnuatsh-impliquee-dans-le-dossier-de-la-negociation-terri/ (03/2022).
- HIRT I., DESBIENS C. (2017), "L'aménagement du territoire et la question de la différence culturelle au Canada. De l'invisibilité à la visibilisation des peuples autochtones", *Annales de Géographie*, n° 718, pp. 704-727
- Landel P.A., Senil N. (2009), "Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement", Développement Durable et Territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie, Dossier 12, https://journals.openedition.org/developpementdurable/7563 (03/2022)
- Leloup F., Moyart L., Pecqueur B. (2005), « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale? », *Géographie, Économie, Société*, vol. 7, n° 4, p. 321/332.
- Magnaghi A. (2012 dir.), Il territorio bene comune, Firenze University Press, Firenze.
- Massell D. (2000), Amassing Power: J.B. Duke and the Saguenay River, 1897-1927, McGill-Queen's University Press. Montreal.
- MASSELL D. (2011), *Quebec hydropolitics: the Peribonka concessions of the Second World War*, McGill-Queen's University Press, Montreal.
- PROULX M.U. (2007), *Le Saguenay-Lac-St-Jean face à son avenir*, Presses de l'Université du Québec, Québec. PROULX M.U. (2019), *Splendeurs, misères et ressorts des régions. Vers un nouveau cycle de développement régional*, Presses de l'Université du Québec, Québec.
- RAFFESTIN C. (2018), *Pour une géographie du pouvoir*, édité par A.L. Amilhat Szary et Y. Calbérac, ENS Éditions, Lyon (orig. 1980).
- RNARD É. (2013), "L'Approche commune ou l'irrésistible élan vers une définition interethnique de la planification territoriale?", Recherches Amérindiennes au Québec, vol. 43, n° 1, p. 25-38.
- RIVARD É., DESBIENS C., BAZILE S., GUIMOND L. (2017), "Les 'régions carrefours' du moyen nord comme laboratoires interculturels de nordicité", *Recherches Sociographiques*, vol. 58, n° 2, p. 337-361.
- S.N. (2013), "Présence importante pour la manifestation de l'opposition au projet de Val-Jalbert", Le Quotidien du Saguenay Lac-Saint-Jean, 13 février.
- S.N. (2016), "Rio Tinto veut qu'on l'aime", Le Quotidien du Saguenay Lac-Saint-Jean, 23 août.
- S.N. (2020), "Où va l'argent des barrages communautaires ?", Le Quotidien du Saguenay Lac-Saint-Jean, 1er novembre.
- S.N. (2021), "Protection de la rivière Ashuapmushuan: Luc Gibbons veut mobiliser la région", *Le Quotidien du Saguenay Lac-Saint-Jean*, 23 janvier.

S.N. (2021a), "Québec doit octroyer de nouveaux projets hydroélectriques", *Le Nouvelle Hebdo*, 14 mai. Sack R.D. (1986), *Human territoriality: its theory and history*, Cambridge University Press, Cambridge.

TIPI S., BOIVIN H. (2020), "Territorialité, langue, toponymie et traité chez les Pekuakamiulnuatsh", *Anthro-*

pologica, vol. 62, n° 2, pp. 276-294.

Torre A., Melot R., Magsi H. (2014), "Identifying and measuring land-use and proximity conflicts: methods and identification", *SpringerPlus*, vol. 85, n°3, https://doi.org/10.1186/2193-1801-3-85 (03/2022).

Lucas Durand is PhD in geography, temporary lecturer and research assistant. His research work focuses on regional development dynamics, mainly in French and Atlantic-Canadian rural areas, and on territorial appropriation of energy resources (hydroelectric, wind and solar powers) by local authorities and communities.

Lucas Durand est Docteur en géographie et attaché temporaire d'enseignement et de recherche. Ses recherches portent sur les dynamiques de développement régional, principalement dans les espaces ruraux français et du Canada-atlantique, et sur la manière dont les autorités publiques territoriales et les communautés locales s'approprient les ressources énergétiques (hydroélectricité, éolien, photovoltaïque).